



MAIRIE DE CHANAC
48230

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 25 MARS 2025 A 20 H 30**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Chanac dûment convoqué en date du 19 mars 2025 et affichage du même jour, s'est réuni à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

9 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents représentés : Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Manuel PAGES ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

3 Absents excusés : Manuel MARTINEZ, Christian MOLANDRE, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN

Ordre du jour :

- ⇒ Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2025
- ⇒ Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire
- ⇒ Budget principal :
 - ⇒ compte de gestion 2024
 - ⇒ compte administratif 2024
 - ⇒ affectation des résultats 2024
- ⇒ Budget maison de santé :
 - ⇒ compte de gestion 2024
 - ⇒ compte administratif 2024
 - ⇒ affectation des résultats 2024
- ⇒ Budget eau et assainissement :
 - ⇒ compte de gestion 2024
 - ⇒ compte administratif 2024
 - ⇒ affectation des résultats 2024
- ⇒ Budget service commun écoles-périscolaire-cantine :
 - ⇒ compte de gestion 2024
 - ⇒ compte administratif 2024
 - ⇒ affectation des résultats 2024
- ⇒ Budget lotissement La Plaine :
 - ⇒ compte de gestion 2024
 - ⇒ compte administratif 2024
 - ⇒ affectation des résultats 2024
- ⇒ Affaires foncières :
 - ⇒ cession à la SCI Baptémil
 - ⇒ déclassement domaine public Le Sabatier
 - ⇒ régularisation par Rural Agri Juris échange Gal, Le Sabatier
 - ⇒ division parcelle 196B 606 (section du Sabatier)
- ⇒ Questions diverses

Ouverture de la séance : 20 h 30

1/ **Approbation du procès-verbal de la séance du 27 février 2025**

Délibération n° 2025_014

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal de la séance du 27 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 février 2025.

2/ **Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation du maire**

⇒ Pas de délibération

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir, à savoir :

Numéro	Date	Objet
DM_2025_03	04/03/2025	Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une résidence autonomie « la maison de Jeanne »
DM_2025_04	07/03/2025	Avenant 1, lot 15 (électricité) pour les travaux de création d'une maison de pays et de tourisme

3/ **Compte de gestion 2024 - budget principal**

Délibération n° 2025_015

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2024 avec lequel le compte administratif 2024 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur Michel MEYRUEIX, Comptable Public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4/ **Compte administratif 2024 - budget principal**

Délibération n° 2025_016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2024, lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses 2 038 312,39 €

↳ recettes 2 703 869,79 €

Excédent 665 557,40 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses 1 576 157,35 €

↳ recettes 1 304 431,55 €

Déficit 271 725,80 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

VOTE et ARRETE, avec 11 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5/ **Affectations des résultats 2024 – budget principal**

Délibération n° 2025_017

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024,

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 665557,40 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	498 523,00 €
Résultats au 31/12/2024 Excédent : Déficit :	665 557,40 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2024 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	468 907,40 € 196 650,00 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2024 - déficit à reporter	

6/ Compte de gestion 2024 - budget maison de santé

Délibération n° 2025_018

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2024 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle » avec lequel le compte administratif 2024 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle » dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur Michel MEYRUEIX, Comptable Public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

7/ Compte administratif 2024 - budget maison de santé

Délibération n° 2025_019

Intervention Philippe Rochoux :

Indique que ce budget a subi l'augmentation des intérêts du livret A sur l'emprunt mais ce taux devrait rebaissé.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2024 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle », lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses47 952,57 €

↳ recettes 74 121,46 €

Excédent 26 168,89 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses 14 292,91 €

↳ recettes 10 242,87 €

Déficit4 050,04 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

VOTE et ARRETE, avec 11 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8/ Affectations des résultats 2024 – budget maison de santé

Délibération n° 2025_020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 du budget annexe « maison de santé pluriprofessionnelle »,

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 26168,89 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	10 000,00 €
Résultats au 31/12/2024 Excédent : Déficit :	26 168,89 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2024 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	7 100,00 € 19 068,89 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2024 - déficit à reporter	

9/ **Compte de gestion 2024 - budget eau et assainissement**

Délibération n° 2025_021

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2024 du service eau et assainissement avec lequel le compte administratif 2024 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du service eau et assainissement dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur Michel MEYRUEIX, Comptable Public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

10/ **Compte administratif 2024 - budget eau et assainissement**

Délibération n° 2025_022

Intervention Noël Lafourcade :

Indique qu'il faudra peut-être revoir les prix appliqués car une des conditions de financement de l'agence de l'eau est un prix du m3 à 2 € pour l'eau et 2 € pour l'assainissement. Pour information, une autre des conditions est la compétence par les communautés de communes.

Intervention Philippe Rochoux :

On en reparlera lors du vote du budget. Il faut associer à la réflexion les communes de Cultures, Esclanèdes et Les Salelles et tenir compte du nombre d'abonnés à l'eau et à l'assainissement.

Intervention Marie-José Guillemette :

Y a-t-il beaucoup de perte d'eau ?

Intervention Noël Lafourcade :

Des efforts sont fait sur la recherche de fuites.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2024 du service eau et assainissement, lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses417 178,09 €

↳ recettes 606 953,39 €

Excédent 189 775,30 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses	275 626,43 €
↳ recettes	309 270,00 €
Excédent	33 643,57 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,
VOTE et ARRETE, avec 11 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

11/ Affectations des résultats 2024 – budget eau et assainissement

Délibération n° 2025_023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 du service eau et assainissement,

STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 189775,30 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	115 000,00 €
Résultats au 31/12/2024 Excédent : Déficit :	189 775,30 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2024 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	58 315,00 € 131 460,30 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2024 - déficit à reporter	

12/ Compte de gestion 2024 – service commun écoles

Délibération n° 2025_024

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2024 du service commun « écoles » avec lequel le compte administratif 2024 se trouve en concordance,

Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du service commun « écoles » dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur Michel MEYRUEIX, Comptable Public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13/ Compte administratif 2024 - service commun écoles

Délibération n° 2025_025

Intervention Philippe Rochoux :

Ce budget est « ric-rac » mais pas en déficit. En 2025 il y aura plus de charges (moins d'élèves et augmentation des frais de personnel).

Intervention Jérôme Jacques :

Suite à l'analyse de la mise en place de la tarification sociale, il a été constaté des recettes supplémentaires.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2024 du service commun « écoles », lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses	424 644,61 €
↳ recettes	455 111,46 €
Excédent	30 466,85 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses	40 571,49 €
↳ recettes	25 767,05 €
Déficit	14 804,44 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle, VOTE et ARRETE, avec 11 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

14/ Affectations des résultats 2024 – service commun écoles

Délibération n° 2025_026

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 du service commun « écoles »,
STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024,

CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 30466,85 €,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	14 712,00 €
Résultats au 31/12/2024 Excédent : Déficit :	30 466,85 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2024 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	11 222,00 € 19 244,85 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2024 - déficit à reporter	

15/ Compte de gestion 2024 – budget lotissement La Plaine

Délibération n° 2025_027

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le compte de gestion 2024 du budget annexe « lotissement La Plaine » avec lequel le compte administratif 2024 se trouve en concordance,
Le Conseil Municipal,

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE, à l'unanimité, que le compte de gestion du budget annexe « lotissement La Plaine » dressé pour l'exercice 2024 par Monsieur Michel MEYRUEIX, Comptable Public, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

16/ Compte administratif 2024 - budget lotissement La Plaine

Délibération n° 2025_028

Intervention Florence Fernandez :

Quand les lots seront mis en vente ?

Intervention Noël Lafourcade :
Il faut attendre que tout soit prêt. Il y aura 5 lots.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2024 du budget annexe « lotissement La Plaine », lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses 154 673,49 €
↳ recettes 154 673,70 €
Excédent 0,21 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses 154 673,49 €
↳ recettes 0,00 €
Déficit 154 673,49 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,
VOTE et ARRETE, avec 11 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

17/ Affectations des résultats 2024 – budget lotissement La Plaine

Délibération n° 2025_029

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 du budget annexe « lotissement La Plaine »,
STATUANT sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024,
CONSTATANT que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 0,21€,

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024	
Pour mémoire : prévisions budgétaires - virement à la section d'investissement	0,00 €
Résultats au 31/12/2024 Excédent : Déficit :	0,21 €
(A) EXCEDENT AU 31/12/2024 - exécution du virement à la section d'investissement - affectation complémentaire en réserves (1068) - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	0,00 € 0,21 €
(B) DEFICIT AU 31/12/2024 - déficit à reporter	

18/ Cession à la SCI BAPTEMIL

annule et remplace la délibération 2024_098 du 18 juillet 2024

Délibération n° 2025_030

Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, rappelle la délibération 2024_098 du 18 juillet 2024 actant la vente des parcelles cadastrées section A n° 1875 et 1876 à la SCI BAPTEMIL. Il indique que suite à plusieurs échanges avec l'Etude de Maître Boulet, Notaire à Marvejols, il convient de reprendre la rédaction de cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la vente des parcelles cadastrées section A n° 1875 et 1876 à la SCI BAPTEMIL pour une contenance totale de 1170 m²,

FIXE le prix de vente à 22,34 € HT le m². Pour parvenir à cette vente, des travaux sont à faire sur le bien objet des présentes, ces travaux sont évalués à la somme de 7320 € HT. Ces travaux étant à la charge exclusive de l'acquéreur, le prix est diminué d'autant pour arriver à un prix de vente définitif de 18 817,80 € HT,

PRECISE que la vente s'effectuera avec une TVA sur la marge (20 %) calculée sur la différence entre le prix de vente et le prix valeur inventaire.

PRECISE également que:

- . l'accès à la parcelle A 1875 se fera par une servitude de passage sur la parcelle A 1874,
- . la canalisation AEP figurant sur le plan n° 707U établi par SOGEXFO a été condamnée par les travaux susdits et que la servitude n'est plus nécessaire,
- . ces parcelles ne sont pas d'utilité publique et ne nécessitent pas de déclassement pour la vente de ces terrains non viabilisés.

CONFIE la rédaction de l'acte à Maître Boulet, Notaire à Marvejols, dont les frais seront pris en charge par l'acquéreur.

DONNE MANDAT à Monsieur Noël Lafourcade, adjoint au maire, pour signer l'acte notarié correspondant.

PRECISE que cette délibération annule et remplace la délibération 2024_098 du 18 juillet 2024.

19/ Déclassement domaine public Le Sabatier

Délibération n° 2025_031

Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée de déclasser par simple délibération, dans la mesure où les fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie ne sont pas remises en cause (article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques) une portion de domaine public situé au Sabatier (au droit de la parcelle 196B 617).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le déclassement d'une portion de domaine public de 65 m² selon le plan établi par SOGEXFO.

DONNE MANDAT à Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, pour suivre ce dossier et signer tout document s'y rapportant.

20/ Régularisation foncière par Rural Agri Juris

échanges Gal/Poujols/Commune, Le Sabatier

Délibération n° 2025_032

Monsieur Noël Lafourcade, Adjoint au Maire, indique qu'il y a lieu de régulariser les actes de cessions et d'échange avec les consorts Bringer/Gal et Grousset/Poujols conformément aux délibérations des 23 octobre 1997 et 16 avril 1998. Il rappelle que des projets d'acte avaient été établis en 1998 par Maître Senglat mais qu'ils n'ont jamais été signés. Par conséquent, il propose de procéder à cette régularisation foncière suite à l'établissement de nouveaux documents d'arpentage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les transactions suivantes à l'euro symbolique :

- . cession par Madame Bringer épouse Gal Isabelle à la commune de Chanac d'une partie de la parcelle 196B 572 d'une superficie de 411 m² pour l'élargissement de la voie communale ;
- . cession par Monsieur et Madame Poujols Guy à la commune de Chanac d'une partie de la parcelle 196B 573 d'une superficie de 169 m² pour l'élargissement de la voie communale ;
- . cession par Madame Gal Johanna à la commune de Chanac d'une partie de la parcelle 196B 588 d'une superficie de 44 m² ;
- . cession par Madame Bringer épouse Gal Isabelle à la commune de Chanac d'une partie de la parcelle 196B 871 d'une superficie de 4 m² ;
- . cession par la commune de Chanac à Madame Bringer épouse Gal Isabelle d'une partie de domaine public déclassé, d'une superficie de 65 m².

CONFIE la rédaction de l'acte administratif au service Rural Agri Juris.

AUTORISE Monsieur Noël Lafourcade, adjoint au maire, à représenter la commune et signer l'acte administratif correspondant.

PRECISE que Monsieur le Maire, en sa qualité d'officier public, sera chargé d'authentifier l'acte.

21/ Division parcelle 196B 606 (section du Sabatier)

⇒ *Pas de délibération*

Monsieur Lafourcade informe l'assemblée qu'afin de régulariser l'emprise de la voirie communale du Sabatier sur le plan cadastral (1530 m²), il a été établi un plan de division de la parcelle cadastrée 196 B n° 606 appartenant à la section du Sabatier.



QUESTIONS DIVERSES

- Voirie communautaire 2025 :

Philippe Rochoux propose un peu dans l'idée du précédent conseil municipal de retenir les travaux suivants :

- VC de La Bastisse (hors village) : solution la moins chère avec options ouvertes
- VC du Cros Bas (hors village) : variante pour essayer de diminuer le prix
- Chemin des Rivières : grosses réparations
- Le Jas (sous le porche)

Il précise que pour l'enrochement à la ZA Les Plaines (chemin du Sougayo) il s'est renseigné par rapport au décaissement réalisé. Suivant l'ampleur des travaux, il semblerait que celui qui a décaissé a créé le danger.

Intervention Florence Fernandez :

Signale un problème de niveaux de voirie à la jonction du chemin de Marijoulet.

Intervention Jérôme Jacques :

Il y a un endroit très endommagé rue des écoles.

Intervention Noël Lafourcade :

Un camion d'enrobé à froid a été commandé pour réaliser des emplois partiels.

Intervention Lydie Roujon :

Quel est le délai pour la réalisation des travaux de voirie communautaire.

Intervention Philippe Rochoux :

Va transmettre le choix arrêté à la communauté de communes qui va lancer le marché via le SDEE et les travaux devraient débiter à l'été.

- Moto Club :

Philippe Rochoux indique que le Président du moto club l'a contacté dans le cadre de l'éventuelle organisation du championnat de France d'enduro en mars 2026 à Chanac. Cette manifestation accueille 400 pilotes et nécessite la salle polyvalente. Le calendrier n'est pas encore connu mais en mars 2026 doivent également avoir lieu les élections municipales.

Il demande à l'assemblée si, sur le principe, elle serait d'accord pour déplacer le bureau de vote à la salle saint jean baptiste.

La réponse est positive mais il faut vérifier auprès de la Préfecture le délai pour la modification du bureau de vote pour 2026.

- Stérilisation chats :

Florence Fernandez indique que deux chats ont été stérilisés à la charge de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30 mn.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	